

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de janvier à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

### **PRESENTS :**

Joël RATIER, président, Jean-Marie ROUGIER, Pierre ALLARD, Philippe LACROIX, Sylvie TUYERAS, Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Annie DARDILHAC, Raymond VOUZELLAUD, Jean-Luc ALLARD, Martine NEBOUT-LACOURARIE, vice-présidents, Christine BALLAY, Bernard BEAUBREUIL (départ à 20 heures), Laurence BEIGE, Jacques BERTRAND, Jean-François BORDAS, Claude BRANDY, Philippe CHALEIX, Lucien COINDEAU, Claudine COUTET, Mylène DELORD, Bernadette DESROCHES, Thierry GRANET, Roger GUILLOUMY (départ à 20 heures 02), Olivier LALANDE, Francis MANDON, Joëlle PFRIMMER-PICHON, Josiane PIERREFICHE, Jocelyne REJASSE, Aude SOULIMAN-COURIVAUD (arrivée à 19 heures 10), Luigia SOURY (départ à 20 heures 20), Hélène TRICARD, conseillers communautaires

### **PROCURATIONS :**

Bernard BEAUBREUIL, conseiller communautaire, à Bernadette DESROCHES, conseillère communautaire

Laurence CHAZELAS, conseillère communautaire, à Thierry GRANET, conseiller communautaire

Philippe GANDOIS, conseiller communautaire, à Joëlle PFRIMMER-PICHON, conseillère communautaire

Roger GUILLOUMY, conseiller communautaire, à Claude BRANDY, conseiller communautaire

Isabel MILOR, conseillère communautaire, à Philippe LACROIX, vice-président

Aude SOULIMAN-COURIVAUD, conseillère communautaire, à Joël RATIER, président

Luigia SOURY, conseillère communautaire, à Jacques BERTRAND, conseiller communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Jean-Luc ALLARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président sollicite la modification de l'ordre du jour par le rajout d'une délibération relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux communes de Saint-Junien, Saint-Victournien, Javerdat et d'Oradour sur Glane pour leur accueil de loisirs, au titre de l'année 2014. Le conseil communautaire accepte cette modification à l'unanimité.

Le Président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- APPROUVE le tableau des effectifs de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- DECIDE d'adopter un ratio à 100 % à l'ensemble des grades pour tout avancement, dans la limite de la cohérence avec l'organigramme.
- DECIDE de recourir à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3, 1° et 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- DECIDE que la communauté de communes Porte Océane du Limousin adhère au Comité des Œuvres Sociales (COS) placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.
- APPROUVE les montants des cotisations dues au COS à compter de 2016.
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et un nombre égal de représentants suppléants pour siéger au comité technique.
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique au comité technique en fixant un nombre de représentants de l'EPCI égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'EPCI.
- PREND ACTE que les élections auront lieu le 8 mars 2016.
- DECIDE la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) propre à la Communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- RAPPELLE que les représentants du personnel seront désignés par les organisations syndicales sur la base des résultats des élections au comité technique, parmi les électeurs éligibles.
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel. Le nombre est fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de suppléants.
- DECIDE le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.
- DECIDE l'application du régime indemnitaire pour les agents de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- DIT que cette décision abroge et remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire des personnels de la communauté de communes Vienne-Glane et de la communauté de communes du Pays de La Météorite.

- DECIDE d'approuver les termes de la convention afférente à la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès de la pépinière d'entreprises.

Le Président demande aux conseillers communautaires de procéder à diverses élections à bulletin secret et à la majorité absolue :

. commission d'appel d'offres (scrutin de liste)

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35
- nombre de blancs : /
- nombre de suffrages exprimés : 35
- nombre de suffrages exprimés obtenus par la liste présentée : 35

Le président est président de droit. Conformément au code général des collectivités territoriales, article L2122-18 et suivants, et au code des marchés publics, notamment ses articles 21 à 25, le président de la communauté de communes Vienne-Glane désigne madame Annie DARDILHAC comme son représentant pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres en cas d'empêchement.

Titulaires	Suppléants non affectés
Pierre ALLARD	Jean-Pierre GRANET
Jean Marie ROUGIER	Martine NEBOUT-LACOURARIE
Sylvie TUYERAS	Raymond VOUZELLAUD
Jean-Luc ALLARD	Jacques BERTRAND
Philippe LACROIX	Philippe CHALEIX

La commission d'appel d'offres est déclarée élue.

. commission d'appel d'offres groupement de commandes

- Nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- Nombre de votants : 35
- Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de blancs : /
- Nombre de suffrages exprimés obtenus par chacun des membres : 35

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Joël RATIER	Madame Annie DARDILHAC

Monsieur Joël RATIER est déclaré élu en qualité de membre titulaire et madame Annie DARDILHAC en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres groupement de commandes.

. Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets (SYDED) (scrutin uninominal)

- Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35
- Nombre de votants : 35
- Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35

Nombre de nuls ou blancs : /  
Nombre de suffrages exprimés : 35

Messieurs Joël RATIER, Jean-Pierre GRANET, Pierre ALLARD et mesdames Christine BALLAY et Hélène TRICARD sont déclarés élus en qualité de délégués titulaires.

Messieurs Francis MANDON, Jean-Luc ALLARD, Philippe CHALEIX et mesdames Annie DARDILHAC et Luigia SOURY sont déclarés élus en qualité de délégués suppléants.

Madame Aude SOULIMAN-COURIVAUD rejoint l'assemblée communautaire à 19 heures 10. La procuration donnée à monsieur Joël RATIER cesse.

. Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) (scrutin uninominal)

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35  
Nombre de votants : 35  
Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35  
Nombre de nuls ou blancs : /  
Nombre de suffrages exprimés : 35

Monsieur Philippe CHALEIX et madame Annie DARDILHAC sont déclarés élus en qualité de délégués titulaires.

Monsieur Jean-Luc ALLARD et madame Martine NEBOUT-LACOURARIE sont déclarés élus en qualité de délégués suppléants.

. Syndicat mixte Vienne-Gorre (SMVG) (scrutin uninominal)

Commune de Chaillac sur Vienne

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35  
Nombre de votants : 35  
Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35  
Nombre de nuls ou blancs : /  
Nombre de suffrages exprimés : 35

Monsieur Jean-Pierre GRANET est déclaré élu en qualité de délégué titulaire et monsieur Jean-Louis THOMAS en qualité de délégué suppléant.

Commune de Rochechouart

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35  
Nombre de votants : 35  
Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35  
Nombre de nuls ou blancs : /  
Nombre de suffrages exprimés : 35

Monsieur Jean-Marie ROUGIER est déclaré élu en qualité de délégué titulaire et monsieur Francis SOULAT en qualité de délégué suppléant.

Commune de Saillat sur Vienne

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35  
Nombre de votants : 35  
Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35  
Nombre de nuls ou blancs : /

Nombre de suffrages exprimés : 35

Monsieur Jacques BERTRAND est déclaré élu en qualité de délégué titulaire et monsieur Jean-Pierre PERARD en qualité de délégué suppléant.

Commune de Vayres

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35

Nombre de nuls ou blancs : /

Nombre de suffrages exprimés : 35

Madame Jocelyne REJASSE est déclarée élue en qualité de déléguée titulaire et monsieur Raymond VIGNAUD en qualité de délégué suppléant.

. Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) (scrutin uninominal)

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35

Nombre de nuls ou blancs : /

Nombre de suffrages exprimés : 35

Sont déclarés élus :

Communes	Titulaires	Suppléants
Chaillac sur Vienne	Jacques RIVET	Cyril GAULTIER
Javerdat	Josette THEOLET	Christian VIGNERON
Oradour sur Glane	Jean BALLOT	Jean-Jacques LAMANT
Saillat sur Vienne	Bertrand MOUSSOURS	Dominique BRISSAUD
Saint-Brice sur Vienne	Thierry GARAUD	Stéphane PREVOST
Saint-Junien	Joël RATIER	Yoann BALESTRAT
Saint-Martin de Jussac	Sylvie MASNEUF	Christiane MARSAUDON
Saint-Victournien	Pascal BECHU	Jean DUCHAMBON

. Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA Bandiat-Tardoire) (scrutin uninominal)

Commune de Chéronnac

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35

Nombre de nuls ou blancs : /

Nombre de suffrages exprimés : 35

Monsieur Raymond VOUZELLAUD est déclaré élu en qualité de délégué titulaire et monsieur Jean-Marie ROUGIER en qualité de délégué suppléant.

Commune des Salles Lavauguyon

Nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 35

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 35

Nombre de nuls ou blancs : /

Nombre de suffrages exprimés : 35

Madame Christine BALLAY est déclarée élue en qualité de déléguée titulaire et madame Jocelyne REJASSE en qualité de déléguée suppléante.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DESIGNE madame Annie DARDILHAC afin de représenter la communauté de communes Porte Océane du Limousin au sein de la commission consultative mixte paritaire énergie auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne.

- DESIGNE monsieur Pierre ALLARD en qualité d' élu titulaire et madame Josiane PIERREFICHE en qualité d' élu suppléant pour siéger dans le Conseil territorial de l'association Kaolin.

- DESIGNE monsieur Joël RATIER en qualité de titulaire pour siéger lors de l'assemblée générale de l'ATEC 87 et monsieur Jean-Marie ROUGIER pour le représenter en cas d'empêchement.

- DESIGNE monsieur Joël RATIER pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Roland MAZOIN et madame Martine NEBOUT-LACOURARIE pour le représenter en cas d'empêchement.

- DESIGNE monsieur Joël RATIER pour représenter la communauté de communes au sein de l'association Les Portes du Cuir et madame Sylvie TUYERAS pour le remplacer en cas d'empêchement.

- PROCEDE aux désignations suivantes pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement de l'Ecole de Musique Intercommunale Jean Ferrat :

Communes	Titulaires	Suppléants
Saint-Junien	Claude BRANDY	Martine NEBOUT-LACOURARIE
Saint-Victurnien	Laurence BEIGE	Jean DUCHAMBON
Rochechouart	Josiane PIERREFICHE	Olivier LALANDE

- DESIGNE monsieur Jean DUCHAMBON en tant que représentant du Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Vienne-Glane, collègue des élus.

- EMET un avis favorable sur la proposition de composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (le maire de chaque commune et son suppléant).

- DEMANDE aux conseils municipaux de désigner le suppléant du maire parmi leurs membres, avant le 29 février 2016.

- ADOPTE la composition des dix commissions communautaires comme suit :

1<sup>ère</sup> commission : Finances, budgets et administration générale

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Jean-Marie ROUGIER, Jean-Pierre GRANET, Raymond VOUZELLAUD, Annie DARDILHAC, Christine BALLAY, Philippe LACROIX, Roger VILLEGGER, Jacques

BERTRAND, Sylvie TUYERAS, Mylène DELORD, Pierre ALLARD, Luigia SOURY, Jean DUCHAMBON, Jocelyne REJASSE, Philippe CHALEIX

**Suppléants** : Marie-Claude CHAMINADE, Jean PUYHARDY, Josette VALLAT, Patrick DENIS, Francis MANDON, Myriam AUXEMERY, Nathalie PUDELKO, Jean-François BORDAS, Paulette FILLOUX, Alain FAVRAUD, Laurence BEIGE, Jocelyne NORMAND, Nadia MAGDZIAK

2<sup>ème</sup> commission : Développement économique du territoire

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Pierre ALLARD, Jean-Pierre GRANET, Raymond VOUZELLAUD, André PATIER, Ken GUENDOOUZ, Philippe LACROIX, Jean-Marie ROUGIER, Annie JOUSSE, Jacques BERTRAND, Franck GIETHLEN, Hervé BEAUDET, Lucien COINDEAU, Luigia SOURY, Jean DUCHAMBON, Jocelyne NORMAND, Nadia MAGDZIAK

**Suppléants** : Marie-Claude CHAMINADE, Jean PUYHARDY, Annie DARDILHAC, Christine BALLAY, Jean BALLOT, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Michelle ROCHER, Thierry GOURAUD, Stéphanie TRICARD, Alain FAVRAUD, Jérôme DOUADY, Jocelyne REJASSE, Philippe CHALEIX

3<sup>ème</sup> commission : Voirie, espaces publics intercommunaux, patrimoine intercommunal, eau, assainissement

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Philippe LACROIX, Jean-Pierre GRANET, Pascal MERIGUET, Marc GERVAIS, Georges GLENISSON, Francis MANDON, Jean-Luc ALLARD, Christian VIMPERE, Gilbert BELAIR, Thierry GOURAUD, Claude BRANDY, Noël LAURENCIER, Alain FAVRAUD, Guillaume SARRE, Fernand MAVEYRAUD, Bruno LACHENY

**Suppléants** : Jean-Louis THOMAS, Robert DELAGE, Etienne DESVERGNES, Ken GUENDOOUZ, Jean BALLOT, Gilles LOIZEAU, Jean-Pierre PERARD, Stéphane THOMAS, Bruno MALAGNOUX, Arnold BARON, Jean DUCHAMBON, Michel COIFFIER, Sandrine REBOISSON

4<sup>ème</sup> commission : Action culturelle et droit à la culture pour tous

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Sylvie TUYERAS, Michèle FIXOT, Gervais LAMARE, Josette VALLAT, Susan JESSOP, Isabel MILOR, Josiane PIERREFICHE, Monique LARGERON, Michelle ROCHER, Maryse MAGOUTIER, Marie-Jo DUMASDELAGE, Angeline REVELON, Geoffroy BURIN, Laurence BEIGE, Hélène ROUFFIGNAT, Astrid VAN DEER VEERD

**Suppléants** : Ida CANTIN, Maria DECOUTY, Christian VIGNERON, Monique VASSEUR, Sophie GOURINAT, Sylvie PRADIGNAC, Robert CASTEL, Chantal PAULAT, Sylvie ARNAUD, Eric FERNANDEZ, Elodie LOUM, Jean-François FEUNTEUN, Josiane ROBERT

5<sup>ème</sup> commission : Urbanisme, stratégie territoriale et numérique

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Raymond VOUZELLAUD, Patrick NOUGIER, Eric DIEU, Michel PAILLER, Olivier LALANDE, Fabien HABRIAS, Jacques BERTRAND, Sylvain VALAT, Bernard BEAUBREUIL, Roger GUILLOUMY, Luigia SOURY, Guillaume SARRE, Jocelyne REJASSE, Edouard COQUILLAUD

**Suppléants** : Marie-Claude CHAMINADE, Jean PUYHARDY, Josette THEOLET, Patrick DENIS, Jean-Jacques LAMAND, Alain FOURNIER, Eric TERRACHER, Stéphane PREVOST, Claude BALESTRAT, Alain FAVRAUD, Emmanuel BEAUDET, Christian RAMPNOUX, Philippe CHALEIX

6<sup>ème</sup> commission : Elimination, traitement et valorisation des déchets

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Jean-Pierre GRANET, Daniel MLYNSKI, Robert DELAGE, Marc GERVAIS, Christine BALLAY, Chantal TARNAUD, Hélène TRICARD, Raymond TREILLARD, Gilbert BELAIR, Maryse MAGOUTIER, Patrick DURAND, Didier ROY, Geoffroy BURIN, Jacques TOULEMONT, Raymond VIGNAUD, Baptiste MARJAULT

**Suppléants** : Cyril GAULTIER, Gervais LAMARE, Josette THEOLET, Georges GLENISSON, Colette DESPLOMBAIN, Jean-Claude SOURY, David DARDILHAC, Christine BERLAND, Bernadette BUISSON, Serge GERALD, Jean-Michel LACERE, Fernand MAVEYRAUD, Bruno LACHENY

7<sup>ème</sup> commission : Loisirs, sports, enfance et jeunesse

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Annie DARDILHAC, Cyril GAULTIER, Annick FOURGEAUD, Nadine BLOT, Ken GUENDOUZ, Maxime DESVERGNES, Olivier LALANDE, Danielle BOURDY, Robert CASTEL, Christine BERLAND, Laurence CHAZELAS, Joëlle PFRIMMER-PICHON, Eric FERNANDEZ, Elodie LOUM, Jocelyne NORMAND, Sandrine REBOISSON

**Suppléants** : Jean-Claude SOUMAGNAS, Maxime HERBERICHS, Christian VIGNERON, Sandrine PAILLOT, Carine VILLEDIEU, Bernard FOURNIER, Mikaël AYROLE, Laure COINDEAU, Mireille CHABAUD, Geoffroy BURIN, Sandra PEDRO, Maryvonne ROYER, Sophie LEFEVRE

8<sup>ème</sup> commission : Développement touristique

Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Raymond VOUZELLAUD, Annie BARNAGAUD, Marianne SPANJERS, Benoît BRULIN, Christine BALLAY, Isabel MILOR, Josiane PIERREFICHE, Francis SOULAT, Bertrand MOUSSOURS, Jean-François BORDAS, Philippe GANDOIS, Thierry GRANET, Bernadette BERTIN, Jean DUCHAMBON, Jean-François FEUNTEUN, Nadia MAGDZIAK

**Suppléants** : Jacques RIVET, Susan ANDREWS, Annie DARDILHAC, Susan JESSOP, Myriam BEAULIEU, Valérie RASSAT, Dominique BRISSAUD, Chantal PAULAT, Christel CHAULET, Luigia SOURY, Marie-Cécile SIMONNEAU, Bernard BOBE, Sandrine REBOISSON

9<sup>ème</sup> commission : Développement durable, réserve naturelle, CRIR et Maison de la Santé



Cette commission est constituée de :

**Titulaires** : Jean-Luc ALLARD, Marie-Claude CHAMINADE, Raymond VOUZELLAUD, Josette THEOLET, Eric DIEU, Chantal TARNAUD, Marie-Annick BALLAND, Jean-Pierre PERARD, Sylvie TUYERAS, Aude SOULIMAN-COURIVAUD, Yoann BALESTRAT, Luigia SOURY, Laurence BEIGE, Jocelyne REJASSE, Philippe CHALEIX

**Suppléants** : Céline GROS, Isabelle LAZERAN, Marc GERVAIS, Monique VASSEUR, Murielle NOUGIER, Christophe DAUGREILH, Nathalie VALLET, Thierry GARAUD, Elisabeth FLORENTIN, Serge GERALD, Maud LEFEBVRE, Jean-Pierre FAURE, Nadia MAGDZIAK

10<sup>ème</sup> commission : Solidarité et cohésion sociale

**Titulaires** : Martine NEBOUT-LACOURARIE, Laurence ROCH, Maria DECOUTY, Patricia MAVALEIX, Ken GUENDOUZ, Francis MANDON, Hélène TRICARD, Catherine BERNARD, Nathalie PUDELKO, Annie SOULAT, Claudine COUTET, Christophe WACHEUX, Geoffroy BURIN, Laurence BEIGE, Carola VAN ASSELDONCK, Josiane ROBERT

**Suppléants** : Michèle FIXOT, Marianne SPANJERS, Annie DARDILHAC, Raymonde SAMMUT, Carine VILLEDIEU, Myriam FAGES-DEMOULINGER, Michelle ROCHER, Sylvie TUYERAS, Bernadette DESROCHES, Bernard GADY, Adeline GORCE, Maryvonne ROYER, Richard WARE

- DECIDE d'adopter la fiscalité professionnelle unique comme régime fiscal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre des dispositions de l'article 1609 nonies C et de l'article 1638-0 bis du Code général des impôts et du Code général des collectivités territoriales.

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget général 2016, les dépenses d'investissement nécessaires comme suit :

Chapitre 21 limite :	307 500 €
Chapitre 23 limite :	1 305 356 €
Chapitre 20 limite :	60 000 €
Chapitre 204 limite :	125 000 €
Chapitre 4581 limité	300 000 €

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget ordures ménagères 2016, les dépenses d'investissement nécessaires comme suit :

Chapitre 21 limite :	106 096 €
Chapitre 23 limite :	106 096 €

- AUTORISE monsieur le Trésorier de Saint-Junien à reprendre les résultats du budget annexe de la réserve naturelle nationale.

- ADOPTE l'ouverture des crédits en conséquence au titre du budget principal de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

- AUTORISE monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe de la réserve naturelle nationale.

- APPROUVE la répartition financière pour l'acquisition d'un système téléphonique commun avec la ville de Saint-Junien et pour la maintenance des installations, à hauteur de 50 % de la

dépense constatée pour chacun des membres du groupement après l'exécution des prestations dans les conditions fixées au cahier des charges.

- SOLLICITE l'inscription au budget 2016 de la communauté de communes des crédits nécessaires à la réalisation des prestations, soit une dépense globale évaluée à 25 294,96 € TTC.

- FIXE, en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les compétences qu'elle souhaite déléguer au Président.

- DIT qu'à compter du 9 janvier 2016, le montant des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Président : 60,75 % de l'indice brut 1015

Vice-présidents : 17,98 % de l'indice brut 1015

- DECIDE que le montant des dépenses de formation des élus communautaires soit fixé à 20 % du montant total annuel des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires.

- DECIDE d'adhérer à l'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne.

- DECIDE d'adhérer à l'agence départementale, ATEC 87, pour le volet informatique.

- DRESSE la liste des salles dans lesquelles le conseil communautaire peut se réunir :

- . salle des fêtes à Chaillac sur Vienne
- . salle des fêtes à Javerdat
- . salle des Carderies à Oradour sur Glane
- . salle des fêtes Robert Lapuelle à Oradour sur Glane
- . salle des fêtes à Saillat sur Vienne
- . salle des fêtes à Saint-Brice sur Vienne
- . salle des fêtes à Saint-Junien, place Deffuas
- . salle du conseil municipal, mairie de Saint-Junien
- . salle des fêtes à Saint-Martin de Jussac
- . salle des fêtes de La Bernardie à Saint-Victournien
- . siège de la communauté de communes (1, avenue Voltaire)
- . salle du conseil municipal, mairie de Rochechouart.
- . salle polyvalente à Chéronnac
- . salle polyvalente à Vayres
- . salle polyvalente à Videix
- . salle des fêtes à Les Salles Lavauguyon.

A la majorité, madame Mylène DELORD votant contre, l'assemblée communautaire

- DECIDE

- . de solliciter le concours du trésorier principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable pour l'ensemble des budgets de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- . de prendre acte de l'acceptation par le receveur d'assurer ces prestations de conseil et d'assistance.

. de verser au trésorier une indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

. d'attribuer cette indemnité à monsieur Jacques SAGNE pour la durée du mandat ou jusqu'à ce que celui-ci cesse ses fonctions si une telle cessation se produit en cours de mandat.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire décide d'ajourner la délibération relative à la prise en charge de l'achat de fleurs par la communauté de communes lors des obsèques des parents et beaux-parents, conjoint et enfants d'un agent ou d'un élu communautaire.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DECIDE de fixer, à compter du 25 janvier 2016, les frais de copies des documents administratifs comme suit :

- . 0,18 € le format A4 en recto (impression noir et blanc)
- . 0,36 € le format A4 en recto/verso (impression noir et blanc)
- . 0,36 € le format A3 en recto (impression noir et blanc)
- . 0,72 € le format A3 en recto/verso (impression noir et blanc)
- . 1,83 € pour une disquette
- . 2,75 € pour un CD-ROM.

- ACCEPTE les chèques vacances comme moyen de paiement pour les prestations des services suivants :

- Les Gîtes de la Chassagne
- L'espace Paul Pellas
- L'école de musique intercommunale Jean Ferrat
- Le centre aquarécitatif
- L'accueil de loisirs intercommunal à Chaillac sur Vienne.

Monsieur Bernard BEAUBREUIL quitte l'assemblée communautaire à 20 heures. Il donne procuration à madame Bernadette DESROCHES.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE la vente des terrains sis en zone artisanale des Plats à Rochechouart, cadastrées section B n° 1395, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1418, 1419, 1420, 1422, 1424, à la société « MTSFR-PARROC SAS » pour un montant de 175 749 euros TTC.

- MISSIONNE Maître Couret, notaire à Rochechouart, pour rédiger le compromis et l'acte authentique de vente.

Monsieur Roger GUILLOUMY quitte l'assemblée communautaire à 20 heures 02. Il donne procuration à monsieur Claude BRANDY.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- PRECISE que les régies du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et du service ordures ménagères seront des régies à seule autonomie financière.

- ADOPTE les statuts des régies.

- DECIDE de désigner les membres du bureau communautaire comme membres du conseil d'exploitation commun à la régie du SPANC et à la régie des ordures ménagères jusqu'à la fin du mandat du conseil communautaire.

- DECIDE de nommer monsieur Pierre PENICHON et monsieur Jean-Louis ROUGIER, comme personnes associées jusqu'à la fin du mandat du conseil communautaire.

- DECIDE de nommer monsieur Sébastien GERVAIS, directeur adjoint environnement au sein des services techniques, comme directeur des régies.

- DECIDE de confier l'entretien des espaces verts du lotissement l'Etang à Saint-Martin de Jussac, pour l'année 2016, à l'établissement et service d'aide par le travail « E.S.A.T. Les Seilles ».

- ACCEPTE les termes du contrat conclu au prix horaire de 17,93 € par intervenant avec l'établissement et service d'aide par le travail « E.S.A.T. Les Seilles ».

- FIXE les tarifs de l'école de musique intercommunale comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- tarif 1 : enfants dont un des parents est contribuable sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Chœur d'enfants seul	16,00 €
Atelier chant / chanson	56,00 €
Atelier chant / chanson - parrainage	38,00 €
Initiation – Orchestre seul	61,00 €
1 <sup>er</sup> instrument – 1 <sup>er</sup> enfant	101,00 €
2 <sup>ème</sup> instrument – 2 <sup>ème</sup> enfant ou 1 <sup>er</sup> enfant	68,00 €
Atelier danse	95,00 €

- tarif 2 : enfants dont les parents ne sont pas contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Chœur d'enfants seul	16,00 €
Atelier chant / chanson	56,00 €
Atelier chant / chanson - parrainage	38,00 €
Initiation – Orchestre seul	61,00 €
1 <sup>er</sup> enfant - pour chaque instrument	265,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant - pour chaque instrument	200,00 €
Atelier danse	100,00 €

- tarif 3 : adultes contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Atelier chant / chanson	56,00 €
Atelier chant / chanson - parrainage	38,00 €
Initiation – Orchestre seul	98,00 €
1 <sup>er</sup> instrument	153,00 €

2<sup>ème</sup> instrument 106,00 €

- tarif 4 : adultes non contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Atelier chant / chanson	56,00 €
Atelier chant / chanson - parrainage	38,00 €
Initiation – Orchestre seul	98,00 €
Pour chaque instrument	265,00 €

- location d'un instrument du parc instrumental de l'école de musique intercommunale, quel que soit l'âge ou la domiciliation de l'élève :

- 72 € pour l'année entière,
- ou 24 € par trimestre.

L'année comptant 4 trimestres, le 4<sup>ème</sup> est offert, l'instrument pouvant être récupéré par l'établissement pour entretien ou révision.

- DIT que les cotisations, correspondant aux droits annuels d'inscription, sont dues en entier même en cas d'arrêt de scolarité en cours d'année.

- DIT que les cotisations peuvent être acquittées par paiement en une, deux ou trois fois.

- APPROUVE les statuts du Conseil d'Etablissement de l'école de musique communautaire suite à une modification de la composition du 1<sup>er</sup> collège (membres de droit), du 2<sup>ème</sup> collège (membres élus ou désignés) et à l'âge minimal de candidature des représentants des élèves.

- DECIDE, dans l'attente du vote du budget primitif annuel de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, de verser mensuellement à l'établissement public de coopération culturelle Vienne-Glane une avance sur subvention, conformément à l'article 5 de la convention pluriannuelle d'objectifs datée du 3 juillet 2014, pour 2016.

- DECIDE d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès des communes de Rochechouart, Vayres et Videix, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Madame Luigia SOURY quitte l'assemblée communautaire à 20 heures 20. Elle donne procuration à monsieur Jacques BERTRAND.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DECIDE d'admettre en effacement de dettes des titres au budget ordures ménagères.

- DECIDE d'admettre en admission en non-valeur des titres au budget ordures ménagères.

- DECIDE d'entériner les tarifs de la REdevance d'Ordures Ménagères (REOM) votés par les communautés de communes Vienne-Glane et du Pays de La Météorite en décembre 2015.

- PRECISE que de nouveaux tarifs seront votés au plus tard le 31 décembre 2016.

- APPROUVE la convention de mise en place du Titre Interbancaire de Paiement au format SEPA (TIPSEPA) pour les usagers du territoire de l'ex-communauté de communes Vienne-Glane, pour le paiement de la REOM.

- FIXE les tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal comme indiqués ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

	QF de 0€ à 699,99€	QF de 700€ à 999,99€	QF de 1 000€ et plus
Repas uniquement	3,00 €	3,50 €	4,00 €
½ journée avec repas	5,00 €	5,50 €	6,00 €
½ journée sans repas	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Journée	9,00 €	9,50 €	10,00 €
Forfait semaine	40,00 €	42,50 €	45,00 €

- DECIDE la mise en place des pass'sports, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les enfants âgés de 4 à 17 ans, domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

- DIT que la validité des pass'sports s'étendra sur l'année civile.

- MODIFIE les droits d'entrée au centre aqua-récréatif à Saint Junien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

Ecoles, collèges, lycées hors POL sans enseignement : 1,40 €

Ecoles, collèges, lycées hors POL avec enseignement : 2,40 €

Entrée groupe POL : 2,50 €

Entrée Groupe hors POL : 3,00 €

- DIT que les autres tarifs demeurent inchangés.

- FIXE les tarifs des gîtes de La Chassagne pour l'année 2016 comme suit :

T 4	THS	HS	BS - MS Vacances de Noël
Semaine	460 €	400 €	245 €
Week end 5 nuits			225 €
Week end 4 nuits			190 €
Week end 3 nuits			155 €
Week end 2 nuits			120 €
Nuitée			70 €
Nuit supplémentaire au prorata du tarif semaine en cours			

Mois *			555 €
--------	--	--	-------

<b>T 6</b>	THS	HS	BS - MS Vacances de Noël
Semaine	480 €	420 €	265 €
Week end 5 nuits			254 €
Week end 4 nuits			216 €
Week end 3 nuits			178 €
Week end 2 nuits			140 €
Nuitée			90 €
Nuit supplémentaire au prorata du tarif semaine en cours			
Mois *			555 €

#### PROMO QUINZAINE

Du 02/01/2016 au 02/01/2017

remise 10%

pour 2 semaines de location consécutives (hors promotions)

#### PROMOTIONS

Si le site de la chassagne compte moins de 50 % de locations sur une période donnée, il sera éventuellement possible d'appliquer les promotions proposées par Gîtes de France sur la période concernée : remise limitée à 30 % maximum

#### Semaine Promotion en gîte 4 pers.

du 11/06 au 18/06 et du 03/09 au 10/09

140 €

#### Tarif Groupe Nuit/pers. à partir de 20 pers. (hébergement)

Sauf en Juillet et Août

14 €

#### Option Ménage / gîte

50 €

#### Laverie

2,00 €

#### Caution

150 €

\* Le tarif au mois n'est applicable que pour une période limitée à 3 mois et pour des ouvriers. La location au Hameau de Gîtes de la Chassagne ne doit pas remplir un rôle de location annuelle.

Possibilité d'appliquer à la dernière minute, le tarif nuit et les tarifs week-end en Juillet et Août en fonction des disponibilités.

Tarifs week end 3, 4 et 5 nuits calculés au prorata nuit/ semaine BS-MS

soit 1/7ème du tarif semaine et ajouté au tarif week end 2 nuits

Le tarif WE ne doit pas dépasser le tarif semaine

Exemple : pour 6 nuits le tarif semaine sera appliqué.

- **FIXE** les tarifs du restaurant de La Chassagne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme suit :

Restaurant Sans hébergement	Hébergement (totalité du groupe) coût de l'hébergement	Hébergement (partiel du groupe ①) coût de l'hébergement
--------------------------------	--	---

Au week-end (fin de semaine ou pendant semaine) 155 €	Prix location restaurant 55 € par jour ②	Prix location restaurant 70 € par jour ②
55 € le jour supplémentaire	55 € le jour supplémentaire	55 € le jour supplémentaire

① pour un minimum de 3 gîtes loués au tarif nuit ou tarif groupe + de 20 personnes

② prise des clés la veille ou le matin à 9 h et restitution des clés le lendemain à 10 h si utilisation de la salle la veille au soir = 1 jour

si utilisation de la salle le lendemain midi et/ou soir = 1 jour

caution 200 €

Forfait ménage si entretien non fait : encaissement de la caution

- FIXE les tarifs afférents à l'exploitation de l'espace Paul PELLAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- FIXE les tarifs de la vente de biens et de services à l'Office de Tourisme à Rochechouart, pour l'année 2016 :

ARTICLES EN VENTE	PRIX TTC
Monographie du canton de RCCT	5 €
Livre Château de Rochechouart (JH Moreau)	4 €
Livre « La route Richard Cœur de Lion »	15 €
Affiche château	3 €
Tee-shirt de la Météorite	11 €
CP RCCT	0.50 €
CP Clochers tors	0.50 €
Porte-clés Pays de la Météorite	4.50 €
Livre « Les clochers tors » (Ass. Clochers tors Europe)	30 €

SERVICES	PRIX TTC
Photocopie A4 recto noir et blanc	0.30 €
Photocopie A4 recto couleur	0.50 €
Visite ville adulte individuel	4.50 €
Visite de ville adulte groupe	4 €
Visite de ville enfant individuel (en dessous de 10 ans)	Gratuit
Visite de ville enfant individuel (à partir de 10 ans)	2 €
Visite de ville enfant groupe	2 €
Frais de dossier organisation de visite (par groupe)	20 €
Visite de ville animée ou apéro individuel	6 €
Visite de ville groupe couplée avec visite de	3 €



l'espace météorite	
Location GPS et audio-guides PNR	4 €

- ACCEPTE la signature d'une convention de moyens entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et l'Office de Tourisme de Saint-Junien (subvention annuelle de fonctionnement : 80 000 €).

- DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le tarif du jeton nécessaire au fonctionnement de la borne située sur les aires de repos pour camping-cars à Javerdat, Oradour sur Glane, Rochechouart et Vayres est fixé à 2 euros.

- APPROUVE les statuts du Centre de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (CRIR).

- DESIGNNE le maire de chaque commune ou son représentant et monsieur Jean-Luc ALLARD pour siéger au collège intercommunal.

- APPROUVE le plan de financement pour le projet de sentier d'interprétation de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon (conception – réalisation), d'un montant de 65 506 €, comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
FEADER via Leader	56	36 683 €
Conseil Départemental 87	15	9 826 €
Communauté de communes Porte Océane du Limousin	29	18 997 €
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>65 506 €</b>

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne de 9 826 € pour cette opération.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2016 de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon, pour un montant global de 119 178 € en fonctionnement et 195 666 € en investissement.

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat (Ministère chargé de la protection de la nature) pour les nouvelles actions 2016.

- APPROUVE le plan d'actions de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon pour l'année 2016.

- AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat dans la lutte contre le gaspillage alimentaire avec Leclerc, Hyper U et la banque alimentaire.

Compte tenu du montant constaté des dépenses et des recettes pour l'exercice 2014 pour le centre de loisirs sans hébergement intercommunautaire, à savoir :

- Montant des dépenses de fonctionnement : 109 245,13€
- Montant des recettes de fonctionnement : 66 433,65 €
- Montant à la charge de la communauté de communes : 42 811,48 €

Le montant maximum de la subvention est donc fixé à : 21 405,74 €.

- ALLOUE à la commune de Saint-Junien une subvention d'un montant de 21 405,74 € dans la mesure où le bilan financier produit par la commune au titre de l'année 2014, pour sa participation au centre de loisirs, s'élève à 330 054,40 €.

- ALLOUE à la commune de Saint-Victurnien une subvention d'un montant de 21 405,74 € dans la mesure où le bilan financier produit par la commune au titre de l'année 2014, pour sa participation au centre de loisirs (Familles Rurales), s'élève à 37 699,97 €.

- ALLOUE à la commune de Javerdat une subvention d'un montant de 21 405,74 € dans la mesure où le bilan financier produit par la commune au titre de l'année 2014, pour sa participation au centre de loisirs (SIPES et mises à disposition), s'élève à 26 470,92 €.

- ALLOUE à la commune d'Oradour sur Glane une subvention d'un montant de 21 405,74 € dans la mesure où le bilan financier produit par la commune au titre de l'année 2013, pour sa participation au centre de loisirs, s'élève à 68 798,36 €.

Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président fait part des décisions qu'il a été amené à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures.

Le Président,